

Charline Verbeken Fashion Design sprl - Conditions générales de vente

Article 1 - Application

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes passées par « **le client** » auprès la SPRL CHARLINE VERBEKEN FASHION DESIGN, enregistrée à la BCE sous le numéro 0887.630.271, ayant son siège social à Chaussée de Bruxelles 10 à 1410 WATERLOO, ci-après « **le vendeur** ». du vendeur et à tous les contrats de vente entre le vendeur et le client.

Les présentes conditions générales sont d'application dans le cadre des relations entre « **le client** », défini comme un consommateur au sens de l'article I.1.2° du Code de Droit Economique et « **le vendeur** », défini comme une entreprise au sens de l'article I.1.1° du Code de Droit Economique.

Concernant les clients qui ne relèvent pas de la définition de consommateur, il est renvoyé aux conditions générales de ventes applicables dans le cadre des relations entre le prestataire et une entreprise au sens de l'article I.1.1° du Code de droit économique.

Toute commande du client ne sera considérée comme acceptée par le vendeur que par la signature du bon de commande et le paiement de l'acompte (ou par la livraison effective des produits).

La signature du bon de commande implique la prise de connaissance et l'acceptation des présentes conditions générales.

Sauf preuve contraire, le client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales de vente et avoir pu en prendre connaissance. Il reconnaît également les accepter sans réserve par la passation de la commande et par la signature du bon de commande auxquels les présentes conditions générales sont annexées.

Article 2 - Prix, paiement

Le prix résulte du choix de modèle opéré par le client parmi les modèles présentés par le vendeur.

Sauf avis contraire du vendeur un acompte de 50% du montant de la commande est payable à la passation de la commande. Un deuxième acompte de 25% du montant de la commande est payable à l'essayage ou au premier essayage en cas d'essayages multiples. Le solde est payable avant la livraison de la commande.

Le prix figure sur le bon de commande et est exprimé en Euros incluant le taux de TVA applicable à la commande. En cas de variation du taux de TVA, celui-ci sera adapté au taux applicable au moment où le paiement est du.

Les produits proposés par le vendeur sont des modèles « prêts à porter », sans que le vendeur ne souscrive une quelconque obligation d'effectuer des retouches. Toute retouche ou ajustement du modèle accepté par le vendeur fera l'objet d'un supplément de prix.

Le client reconnaît que les produits commandés correspondent au modèle proposé, sans adaptation

spécifique autre que la taille également mentionnée au bon de commande.

Le vendeur ne peut être considéré comme engagé par les illustrations, photographies, croquis, films ou tout autre support représentant les modèles qui sont des documents commerciaux et qui n'ont aucune valeur contractuelle. Ces derniers ne sont qu'indicatifs et les parties conviennent que ces modèles ne constituent pas la définition d'une quelconque obligation de résultat dans le chef du vendeur.

Le client reconnaît avoir été correctement informé de la qualité et des propriétés spécifiques éventuelles des marchandises achetées.

L'intégralité du prix est due au moment de la passation de la commande par le client auprès du vendeur.

Le vendeur est exonéré de toute responsabilité relative à une inadéquation de la commande passée par le client et qui serait consécutive à une modification de taille ou de poids par rapport à celle mentionnée au bon de commande et qui ne relève, par conséquent, pas de la responsabilité du vendeur. Toute retouche ou modification due à une modification de la taille ou de poids fera l'objet d'un supplément.

Le vendeur n'est tenu de fournir que ce qui a été convenu au sein de la commande en ce qui concerne la taille et le modèle, tels que visés par la commande du client.

Article 3 – Commande

La vente est conclue de manière irrévocable à dater de la réception par le vendeur du bon de commande original signé par le client, sauf accord explicite du vendeur.

Comme indiqué ci-dessus, le client s'engage de manière ferme et définitive à payer le prix mentionné au bon de commande.

En cas d'annulation à l'initiative du client, nonobstant l'indemnisation de tout préjudice complémentaire que subirait le vendeur, la totalité du prix sera exigible.

Le vendeur n'entamera aucune prestation sans que le bon de commande dûment signé et daté ne lui ait été communiqué et sans que l'acompte de 50% ne lui ait été payé par le client.

Article 4 - Paiement et livraison

Aucune marchandise ne sera livrée avant son paiement intégral par le client.

Les marchandises commandées demeurent la pleine propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral par le client du prix convenu. Aucun paiement à posteriori ne sera accepté.

Le règlement des paiements se réalise chez le vendeur, soit en espèces, soit par carte de débit au moyen du terminal bancaire mis à disposition du client au moment de la commande, soit par carte de débit ou de crédit.

En cas de défaut de paiement, le vendeur sera en droit de réclamer un montant forfaitaire correspondant à 10% du prix des marchandises commandées, sans mise en

demeure préalable. De même, les montants dus seront majorés des intérêts de retard au taux légal.

Le client s'engage à prendre livraison de la marchandise au siège du vendeur à la date convenue avec le vendeur, ou, à défaut, à la date prévue au bon de commande.

En cas de défaut de retrait des marchandises commandées endéans un délai de 15 jours calendrier après la date convenue et dans les 10 jours d'une mise en demeure adressée par voie recommandée, le vendeur sera en droit de réclamer en sus du solde du montant de la commande une indemnité forfaitaire correspondant à 10% du prix des marchandises commandées hors TVA.

De même, les montants dus seront majorés des intérêts de retard au taux légal majoré de 5% à dater de la mise en demeure.

A défaut du client de procéder au retrait des marchandises endéans un délai de trois mois au-delà de la date de livraison figurant sur le bon de commande celles-ci seront considérées comme abandonnées par le client au profit du vendeur et ce sans préjudice des obligations du client en matière de paiement et d'indemnités.

Tous les risques de dommage, de perte, de vol ou de toute forme de dégradation des produits postérieurs à la date prévue pour la livraison sont à charge du client.

Article 5 – Garantie

Aucune réclamation pour les vices apparents ne sera recevable après la livraison de la marchandise commandée.

Le client reconnaît, par la livraison des marchandises qu'il a eu la possibilité, lors de cet enlèvement, d'inspecter les marchandises et de procéder à leur réception.

L'enlèvement des marchandises ainsi que le paiement de l'entièreté des montants dus sont également constitutifs d'une réception sans réserve des marchandises en cause par le client.

La garantie pour vices cachés prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil est conditionnée à la dénonciation du vice caché par le client dans les deux mois de la découverte du vice caché ou dans les deux mois du moment où le client aurait dû raisonnablement avoir connaissance du vice caché.

A défaut de respecter le délai de dénonciation fixé *supra*, aucune garantie ne sera due par le vendeur.

Le client peut prétendre, au titre de la garantie des vices cachés au coût de la réparation ou, au maximum, à la restitution du prix de vente.

La garantie légale prévue aux articles 1649*bis* et suivants du Code Civil est limitée à une durée d'un an.

Le client est tenu d'informer le vendeur par un envoi recommandé dans les 2 mois à compter du jour où le consommateur a constaté le défaut ou à partir du moment où il aurait pu raisonnablement les découvrir.

A défaut du respect de ces délais, le client sera exonéré de toute garantie concernant le défaut invoqué.

Le défaut de conformité dénoncé par le client dans les délais et selon les formes précisées donnera lieu, au libre

choix du vendeur, à la réparation du bien défectueux ou à son remplacement.

Si la réparation ou le remplacement s'avère impossible ou disproportionné, le vendeur proposera une réduction adéquate du prix ou le remplacement par un bien conforme.

En application de l'article 1649*quinquies* du Code civil, le consommateur n'a pas le droit d'exiger la résolution du contrat si le défaut de conformité est mineur.

Article 6 - Limitation de responsabilité

Sauf indication contraire mentionnée explicitement dans les présentes Conditions, la responsabilité du vendeur ne pourra excéder le montant de la commande.

A partir de la livraison par la prise de possession des marchandises par le client, le vendeur n'assume plus aucune responsabilité autre que celle prévue à l'article 7 des présentes conditions générales.

Article 7 - délais

La date de livraison est mentionnée sur le bon de commande.

Sauf garantie expresse donnée dans le bon de commande, les délais de livraison mentionnés dans le bon de commande ne sont pas des délais de rigueur.

Le vendeur s'attachera à respecter autant que possible les délais prévus par le bon de commande, qui restent cependant indicatifs.

Le client ne pourrait décider de mettre fin à la mission du vendeur ou réclamer des dommages et intérêts pour un éventuel retard que si ce dernier reste en défaut d'agir, 30 jours après la réception d'une mise en demeure adressée par envoi recommandé sollicitant d'entreprendre les mesures nécessaires.

En cas de manquement du vendeur à son obligation de livraison dans les trente jours de l'envoi de la mise en demeure, le client pourra solliciter une réduction de 10% des montants dus.

Le vendeur décline toute responsabilité concernant le retard qui serait pris dans la commande et dans la livraison et qui serait imputable au fait du client.

Le vendeur décline toute responsabilité pour le retard de livraison de marchandises ou de suppression d'assortiment du fait de ses fournisseurs. Si ce cas de figure devait se présenter, le vendeur proposera au client une alternative de qualité et de coût aussi proches que possible des marchandises commandées sans que cette alternative, acceptée par le client, ne puisse donner droit à une quelconque indemnité à charge du vendeur.

Article 8 - Propriété intellectuelle

Le client s'engage à ne pas reproduire, ni commercialiser auprès d'autres professionnels, les modèles du vendeur.

Le vendeur reste propriétaire des modèles de l'ensemble ou de chacune des parties de la marchandise et de leur conception ainsi que des patrons, dessins, croquis et tout autre représentations utilisés dans la conception ou la production des marchandises. Le vendeur reste libre d'utiliser les modèles pour toute autre fin.

Le client confirme que son achat ne s'inscrit pas dans le cadre d'une quelconque activité commerciale.

Le site internet et le contenu posté sur les réseaux sociaux du vendeur, ainsi que toutes les pages de réseaux sociaux reproduisant des œuvres du vendeur sont et demeurent sa propriété exclusive et le client s'engage à ne pas reproduire, exploiter, diffuser, copier le contenu.

Le client autorise expressément le vendeur à pouvoir utiliser à des fins commerciales et diffusion sur les sites internet et réseaux sociaux les photos et vidéos du client portant les marchandises livrées par le vendeur.

Article 9 – Litiges

Les parties conviennent que l'interprétation, la validité et l'exécution du présent Contrat sont soumises de manière exclusive au droit belge.

Article 10- RGPD

Le vendeur déclare se conformer et respecter le Règlement (ue) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Le vendeur traite les données à caractère personnel à l'unique fin de tenir un registre de ses clients et aux fins de mener à bien le présent contrat de vente dans le respect de ses obligations contractuelles et légales.

Ces données ne porteront que sur les adresses postales et électroniques, de l'acheteur, son numéro de téléphone, sa taille et son poids, son identité (nom et prénom) et, le cas échéant, les photographies et vidéos prises du client en application de l'article 12.

Ces données sont conservées pendant la période nécessaire à l'exécution du contrat de vente et à ses suites. Les données collectées dans ce cadre ne sont utilisées dans aucun autre but que ceux visés aux présentes conditions générales.

Le vendeur ne transmettra pas les données à caractère personnel collectées dans ce cadre, ni ne les vendra, les louera ou les échangera avec une quelconque organisation ou entité, à moins que vous n'en ayez été informé(e) au préalable et que vous ayez explicitement donné votre consentement ou à moins que la loi ne l'exige, par exemple dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Dans le cas où le traitement des données s'est fait sur la base du consentement de la personne concernée, celle-ci a le droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement réalisé avec le consentement de la personne concernée avant son retrait.

L'acheteur a le droit de consulter et de faire rectifier les données visées. Il dispose également du droit à l'oubli, à la portabilité des données et à l'opposition, ainsi que le droit de refuser d'être profilé et le droit d'être notifié des failles de sécurité.

L'acheteur déclare avoir pris connaissance de ce qui précède et autorise le vendeur à traiter ses données à caractère personnel dans les limites énoncées ci-dessus.